2018 RTS28 rapport
KBC Bank

1. Introduction

KBC Bank possède différents domaines d'activité au travers desquels les ordres portant sur des instruments financiers sont donnés et traités. Il s'agit notamment de notre réseau d'agences (Retail Banking, Private Banking, Corporate Banking) (ci-après «**RPB**»), de la plateforme Bolero (ci-après «**Bolero**»), de Securities Services (ci-après «**SEC SERV**») et de la salle des marchés de KBC Bank (ci-après la «**Salle des marchés**»).

En outre, KBC Bank possède un modèle hybride, c'est-à-dire que pour certains instruments financiers et/ou clients, les ordres des clients sont transmis à un courtier pour exécution (modèle transmetteur), tandis que pour d'autres instruments financiers et/ou clients, KBC Bank exécute les ordres hors cote (OTC) ou directement sur une plateforme de négociation (modèle exécuteur).

Pour tous les instruments cotés en Bourse (actions, warrants, certificats de dépôt, certificats, etc., ci-après «**Instruments cotés**»), les modalités d'exécution sont identiques quel que soit le domaine d'activité, ce qui signifie que les ordres sont transmis à KBC Securities SA (ci-après «**le Courtier**») pour la poursuite de l'exécution.

Pour les titres de créance, les ordres émanant des clients RPB sont exécutés par KBC Bank elle-même. Les ordres émanant de clients Bolero et SEC SERV sont exécutés par KBC Bank elle-même ou transmis au Courtier pour exécution.

Les dérivés (sur devises, taux d'intérêt, matières premières, etc.) sont proposés à certains clients RPB (entreprises, clients particuliers ou professionnels, et certains particuliers de la Banque privée qui sont des clients particuliers) et aux clients institutionnels de la Salle des marchés (tous des Clients professionnels). Pour les clients particuliers, la plupart des transactions sont exécutées par KBC Bank elle-même. Pour les Clients professionnels, les transactions peuvent être exécutées périodiquement sur une plateforme de négociation.

Toutes les modalités sont évaluées ici sur la base des critères fixés par le Règlement délégué (UE) 2017/576 de la Commission du 8 juin 2016 (RTS 28).

2. Synthèse de l'analyse de la qualité d'exécution

a) Une explication de l'importance relative accordée par l'entreprise aux facteurs d'exécution que sont le prix, les coûts, la rapidité, la probabilité d'exécution ou toute autre considération, y compris les facteurs qualitatifs, lors de l'évaluation la qualité d'exécution

1) Instruments cotés

- KBC Bank SA suit la politique d'exécution des ordres du Courtier pour l'ensemble de ses clients. Une évaluation périodique est en place.

- Divers facteurs sont pertinents pour l'exécution d'un ordre, comme le prix, les coûts de transaction, la rapidité d'exécution, la probabilité d'exécution et de règlement de l'ordre ou encore la taille et les caractéristiques de l'ordre.

Afin de déterminer l'importance relative de ces facteurs, le Courtier prend en considération les critères suivants:

- les caractéristiques du client, y compris sa catégorisation;
- les spécificités de l'ordre du client;
- les caractéristiques des instruments financiers qui font l'objet de cet ordre;
- les spécificités des lieux d'exécution où l'ordre peut être envoyé.

Même si, dans la plupart des cas, le prix et les coûts méritent une importance relative élevée pour obtenir le meilleur résultat possible, il peut y avoir des circonstances dans lesquelles d'autres facteurs, comme l'impact du marché, la rapidité, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille et la nature de l'ordre ou toute autre considération pertinente pour l'exécution de l'ordre peuvent être plus importants pour définir le meilleur résultat d'exécution possible. C'est le cas par exemple lorsqu'un client donne un ordre qui dépasse la taille standard du marché ou qui porte sur des instruments illiquides et que les liquidités immédiatement disponibles sur le lieu d'exécution concerné sont insuffisantes pour exécuter l'ordre dans son intégralité. Dans un tel cas, le Courtier peut donc raisonnablement décider que le fait d'obtenir le meilleur prix immédiatement disponible n'est pas nécessairement le meilleur résultat possible pour son client.

Le Courtier évalue l'efficacité de sa politique d'exécution des ordres au moyen d'un outil provenant d'un fournisseur indépendant. Plus précisément, les rapports générés par cet outil permettent au Courtier de contrôler l'efficacité du système intelligent de routage des ordres pour l'exécution au mieux des courtiers tiers en analysant l'efficacité des lieux d'exécution sélectionnés. À titre de sécurité supplémentaire, le Courtier reçoit également différents rapports de ses courtiers tiers, et il compare ces résultats à ceux générés par l'outil du fournisseur indépendant. L'évaluation continue de la politique d'exécution des ordres, y compris les courtiers tiers utilisés, implique toutes les parties prenantes essentielles et est assurée par:

a) une réunion mensuelle des courtiers (opérationnel)
b) un examen trimestriel du réseau de courtiers tiers utilisés

- Dans certaines catégories d'actifs, le Courtier utilise le concept de marché de volume pour l'exécution des ordres.

  À cette fin, le Courtier examine dans un premier temps quel marché réglementé représente le plus grand volume d'ordres pour cette action. Plus le volume d'ordres est élevé, plus l'action est liquide. La liquidité améliore les probabilités d'exécution et d'établissement d'un prix correct pour l'instrument financier.

  Si le Courtier constate que plusieurs marchés réglementés présentent un niveau de liquidité analogue, il tiendra également compte des éléments suivants:

  - ✓ les coûts de transaction sur les marchés concernés;
  - ✓ la devise dans laquelle est négociée l'action sur les marchés concernés, ainsi que le risque de change qui en découle.

  Le Courtier examine annuellement l'équivalence du degré de liquidité du marché de volume, et des modifications ad hoc peuvent être envisagées.

2) Titres de créance et dérivés

Lors de l'exécution ou de la transmission d'ordres de ses clients, KBC Bank prendra toutes les mesures nécessaires pour obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients compte tenu des facteurs d'exécution pertinents pour l'ordre concerné. Les facteurs d'exécution suivants sont pris en compte pour déterminer le meilleur résultat possible: prix, coûts, probabilité et rapidité d'exécution et taille de l'ordre.

Pour évaluer l'importance relative des facteurs d'exécution, KBC Bank tiendra compte des critères suivants:

- les caractéristiques du client, y compris sa catégorisation réglementaire;
- la nature des instructions du client;
- les caractéristiques de la transaction;
- les caractéristiques de l'instrument financier;
- les spécificités des lieux d'exécution où la transaction peut être envoyée.

Les facteurs d'exécution choisis peuvent varier en fonction des circonstances suivantes:

- la liquidité du marché est insuffisante pour exécuter l'ordre dans son intégralité;
- un client fournit des instructions d'exécution spécifiques, par exemple des ordres à cours limité;
- les conditions du marché indiquent que l'application des facteurs d'exécution dans l'ordre indiqué pourrait déboucher sur un résultat moins favorable pour le client.

Pour les clients Bolero et SEC SERV, certains ordres portant sur des titres de créance sont exécutés par KBC Bank elle-même, tandis que d'autres sont transmis au Courtier pour exécution. Les mêmes critères sont néanmoins pris en compte.

b) Une description des liens étroits, conflits d'intérêts et relations de propriété commune éventuels pour tout lieu d'exécution utilisé pour l'exécution des ordres

En ce qui concerne le processus d'exécution des ordres consistant à recevoir et à transmettre les ordres des clients, KBC Bank fait appel à des intermédiaires financiers parmi lesquels un membre du groupe KBC, à savoir le Courtier (pour les ordres portant sur tous les instruments cotés, comme les actions, options, warrants, ETF et certificats).

KBC Bank est membre actif d'un nombre limité de lieux d'exécution. Le seul lieu d'exécution avec lequel KBC Bank entretient des liens étroits est MTS Associated Markets (pour la négociation de titres souverains belges), dont KBC Bank est actionnaire minoritaire.

Vous trouverez de plus amples informations concernant la politique de KBC Bank en matière de conflits d'intérêts à l'adresse www.kbc.be.

Sur la base de la logique du modèle de marché de volume et de la nécessité de respecter ses obligations d'exécution au mieux, le Courtier travaille principalement via des courtiers tiers et non par le biais de ses affiliations aux lieux d'exécution. Ces dernières sont utilisées uniquement si le client donne une instruction spécifique ou s'il n'existe aucune autre option de routage via différents lieux d'exécution alternatifs.

KBC Bank SA et le Courtier sont convaincus que cette approche est conforme aux intérêts de leurs clients et qu'elle présente des avantages pour assurer l'exécution au mieux des ordres en leur nom.

c) Une description des accords spécifiques conclus avec des lieux d'exécution concernant les paiements effectués ou reçus, les ristournes, les rabais ou les avantages non monétaires reçus

KBC Bank ne possède aucun accord spécifique de ce type avec le Courtier. KBC Bank participe par ailleurs aux accords standard proposés par les lieux d'exécution, qui sont accessibles à tous les membres et ne sont pas propres à KBC Bank.

d) Une explication des facteurs qui ont entraîné une modification de la liste des lieux d'exécution énumérés dans la politique d'exécution de la société, si une telle modification a eu lieu

KBC Bank SA est devenue membre direct de BMTF afin de mieux maîtriser le respect de ses obligations d'exécution au mieux pour les ordres portant sur des obligations. KBC Bank analyse la liquidité disponible sur BMTF et, si elle est suffisante, exécute les ordres sur ce lieu d'exécution via le système de routage intelligent des ordres. Dans le cas contraire, KBC Bank recherche elle-même les contreparties offrant le meilleur prix.

e) Une explication de la façon dont l'exécution diffère en fonction de la catégorie des clients, lorsque la société traite différemment les diverses catégories de clients et lorsque cela peut avoir une incidence sur les modalités d'exécution des ordres

1) Instruments cotés

Les clients suivent le modèle de marché de volume, l'exécution au mieux étant alors assurée par le Courtier, ou sont autorisés à donner des instructions spécifiques de routage des transactions vers le marché principal au sein du marché de volume. D'autres instructions spécifiques ne sont pas autorisées.

2) Titres de créance

Comme indiqué dans la Politique d'exécution des ordres de KBC Bank, aucune distinction n'est opérée dans le traitement des ordres émanant des clients particuliers ou professionnels. La contrepartie totale est le facteur d'exécution le plus important à prendre en compte pour sélectionner les intermédiaires ou les lieux d'exécution. Toutefois, pour les ordres obligataires provenant de clients particuliers, KBC Bank utilise le système de routage intelligent des ordres si la liquidité est suffisante pour garantir le meilleur résultat possible.

KBC Bank exécute les ordres provenant des clients professionnels sur BMTF ou hors cote conformément aux accords conclus avec le client.

3) Dérivés

Il n'y a en principe aucune différence de traitement entre les clients en ce qui concerne les dérivés. Toutefois, il est possible que certains clients professionnels soient actifs sur des lieux d'exécution spécifiques sur lesquels KBC Bank propose des prix pour certains instruments.

f) Une explication de la priorité éventuellement accordée à d'autres critères que les coûts et le prix immédiat pour l'exécution des ordres de clients particuliers et de la façon dont ces autres critères ont permis d'obtenir le meilleur résultat en termes de contrepartie totale du client

Comme indiqué ci-dessus, pour les ordres de clients particuliers, le prix et les coûts sont les facteurs les plus importants pour obtenir le meilleur résultat possible.

Il peut y avoir des exceptions dans des circonstances spécifiques dans lesquelles d'autres facteurs, comme l'impact du marché, la rapidité, la probabilité d'exécution et de règlement, la taille et la nature de l'ordre ou toute autre considération pertinente pour l'exécution de l'ordre peuvent être plus importants pour définir le meilleur résultat d'exécution possible.

Il existe une possibilité de routage automatique des ordres dirigés au sein du marché de volume. KBC Bank exécute les ordres de ce type selon les instructions du client.

g) Une explication de la façon dont l'entreprise d'investissement a utilisé des données ou outils éventuels relatifs à la qualité d'exécution

1) Instruments cotés

KBC Bank SA ne possède pas d'outils spécifiques concernant la qualité d'exécution pour les actions et titres apparentés à des actions cotés.

Le Courtier utilise activement un outil provenant d'un fournisseur indépendant pour contrôler étroitement la qualité d'exécution des courtiers tiers qu'il a sélectionnés. Les résultats de ce contrôle jouent un rôle prédominant dans l'évaluation globale des contreparties utilisées.

KBC Bank SA a développé des requêtes afin de vérifier le marché de volume au moment de l'enregistrement de l'ordre sur le marché d'exécution.

2) Titres de créance et dérivés

Afin de contrôler la qualité d'exécution, KBC Bank utilise un outil provenant d'un fournisseur indépendant ainsi que des données comparatives (Bloomberg, niveaux de liquidité, comparaisons de prix disponibles sur les lieux d'exécution, etc.). Les outils et données sont utilisés sur une base ex post facto afin de calibrer les modèles de prix et de corriger les déficiences liées à la qualité d'exécution, c'est-à-dire la détermination du juste prix.